

Permis R - CDG / Pratique

Autorisation de conduire sur les aires de manoeuvre - CDG



NIVEAU

Formation initiale, Maintien



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne devant conduire un véhicule ou un engin de piste dans l'ensemble du secteur Manoeuvre (MAN) de l'aéroport Charles De Gaulle, hors secteur P, avec maintien obligatoire d'une liaison radio avec la tour de contrôle.



OBJECTIFS

- Se repérer et s'orienter sur les aires de manoeuvre de l'aéroport CDG.
- Savoir identifier les risques liés à la circulation sur l'aire de mouvement.
- Adopter les bonnes pratiques pour une circulation en sécurité sur l'aire de mouvement.
- Se familiariser avec le périmètre dans lequel le conducteur va exercer son activité.



CONTENU

Pratique

- Contrôle technique et dynamique du véhicule.
- Familiarisation à l'environnement et à la signalétique spécifique à l'aire de manoeuvre.
- Utilisation de la radiocommunication.
- Application des bonnes pratiques et des règles de circulation.
- Connaissance des points sensibles en terme de risque.

Consigne n°3 - Aéroport de Paris / CDG

🕒 Durée à titre indicatif

1 heure par agent / 3 agents maxi par sessions

☰ Prérequis

- Posséder un titre de circulation en zone réglementée (badge) valable localement.
- Être titulaire d'un permis de conduire français en cours de validité (R.221-4) ou d'un permis étranger dont les droits à conduire restent valables en France conformément aux conditions de reconnaissance et d'échange des permis de conduire.

📖 Méthode

Démonstrative.

✍️ Evaluation

- **Pratique** : Grille de contrôle pratique à joindre au formulaire de demande du permis R.

📅 Validité

24 mois.

👥 Contact

☎ + 33 1 48 16 37 24

✉ ifma@geh.aero

🌐 <https://ifma-formation.fr/>